



Initiales

Maire

DG

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DE WOTTON**

ASSERMENTATION

Je, JOCELYN DION, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de Maire avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du *Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Wotton* et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

Jocelyn Dion
Maire

Officiellement assermenté devant moi le 28 septembre 2018

Julie Brousseau
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le **1er** jour du mois d'**octobre** de l'an **2018**, à **19 h 30**, à la **salle du conseil** située au **396, Mgr L'Heureux**, à **Wotton**, à laquelle sont présents :

Présences : M. Jocelyn Dion, Maire
M. Ghislain Drouin, conseiller
M. Donald Grimard, conseiller
M. Yvan Dallaire, conseiller
Mme Lise Champoux, conseillère
M. Richard Dubé, conseiller

Absence : M. Fernand Bourget, conseiller

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate le quorum à 19 h 30 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Mme Julie Brousseau, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente et agira à titre de secrétaire d'assemblée.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2018-10-243

Il est proposé par Donald Grimard

Appuyé par Ghislain Drouin

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE l'ordre du jour déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière soit adopté en y ajoutant le point 3.7 et en laissant le point 12 « Informations générales et correspondance diverse » ouvert.

1. Ouverture de la séance

1.1 Adoption de l'ordre du jour

1.2 Adoption du procès-verbal du 10 septembre 2018

2 Période de questions



Initiales

Maire

DG

3 Administration générale et financement

- 3.1 Adoption des comptes à payer du 16 août au 15 septembre 2018
- 3.2 Résolution pour autoriser le maire à signer les documents municipaux
- 3.3 Représentant autorisé auprès de ClicSEQUR Entreprises
- 3.4 Représentant autorisé auprès de Revenu Québec
- 3.5 Formation secouriste – 15 et 16 novembre prochains à Windsor pour 3 employés
- 3.6 RAVIR - Projet Lanterne de Noël
- 3.7 Souper bénéfique pour la fabrique

4 Législation

- 4.1 202-18Adoption du règlement modifiant le *Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux*

5 Sécurité publique

6 Transport – Voirie

- 6.1 Vilandré – Paiement du décompte #2
- 6.2 Confirmation de réalisation des travaux dans le cadre de la subvention PAVL-CE pour un montant subventionné de 24 151\$
- 6.3 Autorisation de procéder à un appel d'offres pour les matériaux granulaires pour l'année 2019
- 6.4 Autorisation de procéder à un appel d'offres pour la fourniture de diesel et d'huile à fournaise
- 6.5 Autorisation de procéder à un appel d'offres pour le déneigement des stationnements municipaux
- 6.6 Autorisation de procéder à un appel d'offre pour l'entretien et surveillance de la patinoire

7 Hygiène du milieu et environnement

8 Aménagement, urbanisme et développement

- 8.1 Rapport comparatif des permis et certificats émis
- 8.2 Autorisation d'affichage d'un poste d'inspecteur en bâtiment, environnement et agraire

9 Loisirs et culture

- 9.1 Festival Country de Wotton - Édition 2019
- 9.2 Chevaliers de Colomb – Demande d'appui pour le porte-à porte de la Guignolée

10 Rapport des comités et événements à venir

11 Période de questions

12 Informations générales et correspondance diverse

- 12.1 Présence de la firme GESTIM les mardis et jeudis jusqu'à Noël
- 12.2 Fermeture du bureau municipal les 3 et 8 octobre prochains

13 Levée de la séance

ADOPTÉE

1.2 Adoption du procès-verbal 10 septembre 2018

Résolution 2018-10-244

Il est proposé par Richard Dubé

Appuyé par Lise Champoux

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire 10 septembre 2018 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE



Initiales

Maire

DG

2 PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser des questions.
Cette période de questions est d'une durée maximale de trente (30) minutes.

NOMS	SUJETS
Mme Chantal Vaillancourt	Il n'y a pas eu de collecte des gros rebuts sur la rue Vilandré

3 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

3.1 Adoption des comptes à payer du 16 août au 15 septembre 2018

Résolution 2018-10-245

***Il est proposé par Yvan Dallaire
Appuyé par Donald Grimard
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)***

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à payer les comptes datés entre le 16 août et le 15 septembre 2018, selon la liste remise aux membres du conseil au montant de **184 242,64 \$**.

ADOPTÉE

3.2 Résolution pour autoriser le maire à signer les documents municipaux

Résolution 2018-10-246

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Jocelyn Dion a été élu au poste de maire de la Municipalité de Wotton ;

***Il est proposé par Lise Champoux
Appuyé par Yvan Dallaire
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)***

QUE M. Jocelyn Dion soit autorisé à signer tous les documents municipaux conjointement avec la directrice générale et secrétaire-trésorière, notamment pour les comptes et/ou placements détenus par Desjardins et la Banque Laurentienne.

ADOPTÉE

3.3 Représentant autorisé auprès de ClicSÉQR Entreprises

Résolution 2018-10-247

***Il est proposé par Ghislain Drouin
Appuyé par Richard Dubé
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)***

QUE Mme Julie Brousseau, directrice générale et secrétaire-trésorière (ci-après le représentant), soit autorisé à signer, au nom de la municipalité de Wotton, les documents requis pour l'inscription à ClicSÉQR et, généralement, à faire tout ce qu'il juge utile et nécessaire à cette fin.

QUE le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à ClicSÉQR.

QUE tous les membres du conseil apposent leur signature relativement à la résolution mentionnée ci-dessus.



Initiales

Maire

DG

ADOPTÉE

3.4 Représentant autorisé auprès de Revenu Québec

Résolution 2018-10-248

Il est proposé par Donald Grimard

Appuyé par Lise Champoux

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE Mme Julie Brousseau, directrice générale et secrétaire-trésorière, NAS XXX-XXX-251 (ci-après le représentant), soit autorisé à :

- Consulter et agir en son nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et années d'imposition (passées, courantes et futures), y compris le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, pour tous les renseignements que Revenu Québec, pour tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution :

Des lois fiscales;

De la *Loi sur la taxe d'accise*;

De la *Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires*.

En communiquant avec Revenu Québec par téléphone, en personne, par écrit, ou en utilisant les services en ligne;

- Effectuer l'inscription de la municipalité de Wotton aux fichiers de Revenu Québec;
- Signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de la municipalité de Wotton, y renoncer ou la révoquer selon le cas;
- Effectuer une inscription de la municipalité de Wotton aux services de clicSÉCUR – Entreprises et aux services en ligne Mon dossier pour les entreprises;
- Consulter et agir pour le compte de la municipalité de Wotton, conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises ou aux autres droits et obligations de toute nature de la municipalité de Wotton.

QUE le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, au représentant les renseignements dont il dispose sur la municipalité de Wotton et qui sont nécessaires à l'inscription à Mon dossier pour les entreprises ou aux autres droits et obligations de toute nature de la municipalité de Wotton.

QUE tous les membres du conseil apposent leur signature relativement à la résolution mentionnée ci-dessus.

ADOPTÉE

3.5 Formation secouriste - 15 et 16 novembre prochains à Windsor pour 3 employés

Résolution 2018-10-249

Il est proposé par Donald Grimard

Appuyé par Lise Champoux

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à inscrire 3 employés à la formation gratuite de secouriste offerte à Windsor, les 15 et 16 novembre prochain.

QUE les frais de déplacement soient remboursés par la municipalité.

ADOPTÉE



Initiales

Maire

DG

3.6 RAVIR – Projet Lanterne de Noël

Résolution 2018-10-250

CONSIDÉRANT QUE RAVIR, le regroupement des artistes vivant en ruralité offre l'occasion d'embellir la municipalité pour le temps des Fêtes en faisant participer les enfants des écoles ;

CONSIDÉRANT QUE RAVIR suggère de partager les frais et propose un montant de 225\$ pour la municipalité ;

Il est proposé par Yvan Dallaire

Appuyé par Richard Dubé

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le conseil accepte de participer à l'activité pour Noël 2018 et d'offrir le montant de 225 \$.

ADOPTÉE

3.7 Souper bénéfique pour la fabrique

Résolution 2018-10-251

Il est proposé par Yvan Dallaire

Appuyé par Richard Dubé

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le conseil participe à la levée de fonds en achetant 8 billets pour un montant de 400\$.

ADOPTÉE

4 LÉGISLATION

4.1 202-18 Adoption du règlement modifiant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

Résolution 2018-10-252

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté un Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (R.L.R.Q., c. E-15.1.0.1) ;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la société d'habitation du Québec* est entrée en vigueur le 19 avril 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE cette loi modifie la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* et nécessite que la municipalité modifie son Code d'éthique et de déontologie ;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi constituant la Société québécoise du cannabis, édictant la Loi encadrant le cannabis et modifiant diverses dispositions en matière de sécurité routière* est entrée en vigueur le 12 juin 2018 ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller M. Richard Dubé qui a aussi présenté le projet de règlement lors de la séance du 10 septembre 2018 ;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié 11 septembre 2018, résumant le contenu du projet de règlement et indiquant le lieu, la date et l'heure de la séance où le règlement doit être adopté ;

CONSIDÉRANT QUE les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées ;



Initiales

Maire

DG

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard soixante-douze (72) heures avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal ;

Il est proposé par Donald Grimard

Appuyé par Yvan Dallaire

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement modifiant le règlement de Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux au plus tard 72 heures avant la séance et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

QUE le conseil de la Municipalité de Wotton adopte la version soumise dudit règlement.

ADOPTÉE

5 SÉCURITÉ PUBLIQUE

6 TRANSPORT – VOIRIE

6.1 Vilandr  – Paiement du d compte #2

R solution 2018-10-253

CONSID RANT QUE la municipalit  a re u la recommandation de paiement provenant de la firme WSP, au montant de 641 313,29\$ plus les taxes ;

Il est propos  par Richard Dub 

Appuy  par Ghislain Drouin

Et unanimement r solu par voix exprim es (5 pour, 0 contre)

QUE le conseil proc de au paiement du d compte #2 au montant de 641 313,29\$ plus les taxes pour les travaux d'infrastructures municipales pour la rue Vilandr .

ADOPT E

6.2 Confirmation de r alisation des travaux dans le cadre de la subvention PAVL-CE pour un montant subventionn  de 24 151\$

R solution 2018-10-254

CONSID RANT la lettre du ministre des Transports confirmant une subvention maximale de 24 151 \$ suite   la recommandation de la d put e Karine Valli res pour des travaux d'am lioration du r seau routier dans le rang 6, le rang C et le chemin Courtemanche ;

CONSID RANT QUE les travaux s' l vent   43 010.57\$, taxes en sus;

Il est propos  par Ghislain Drouin

Appuy  par Donald Grimard

Et unanimement r solu par voix exprim es (6 pour, 0 contre)

QUE la municipalit  approuve les d penses pour les travaux ex cut s sur les chemins mentionn s ci-haut pour un montant total de 43 010.57\$, taxes en sus, et pour un montant subventionn  de 24 151 \$, conform ment aux exigences du minist re des Transports. La nature des travaux sont principalement :

- Rang 6 : Changement de ponceau
- Rang C : Rechargement, gravelage et changement de ponceau

QUE les travaux ont  t  ex cut s conform ment aux pr sentes d penses sur ces routes



Initiales

Maire

DG

dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE

6.3 Autorisation de procéder à un appel d'offres pour les matériaux granulaires pour l'année 2019

Résolution 2018-10-255

CONSIDÉRANT QU'il est opportun que la municipalité demande des soumissions pour la fourniture de matériaux granulaires pour l'année 2019 ;

Il est proposé par Yvan Dallaire

Appuyé par Donald Grimard

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE la municipalité mandate et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de matériaux granulaires pour l'année 2019.

ADOPTÉE

6.4 Autorisation de procéder à un appel d'offres pour la fourniture de diésel et d'huile à fournaise

Résolution 2018-10-256

CONSIDÉRANT QU'il est opportun que la municipalité demande des soumissions pour la fourniture de diésel et d'huile à fournaise pour l'année 2019 ;

Il est proposé par Lise Champoux

Appuyé par Ghislain Drouin

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE la municipalité mandate et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à un appel d'offres pour la fourniture de diésel et d'huile à fournaise pour l'année 2019.

ADOPTÉE

6.5 Autorisation de procéder à un appel d'offres pour le déneigement des stationnements municipaux

Résolution 2018-10-257

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se doit de faire appel à un sous-traitant pour le déneigement des stationnements municipaux ;

Il est proposé par Yvan Dallaire

Appuyé par Ghislain Drouin

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE la municipalité mandate et autorise la directrice générale à procéder à un appel d'offres pour les services de déneigement des stationnements municipaux.

ADOPTÉE

6.6 Autorisation de procéder à un appel d'offres pour l'entretien et la surveillance de la patinoire

Résolution 2018-10-258



Initiales

Maire

DG

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se doit de faire appel à un sous-traitant pour l'entretien et la surveillance de la patinoire de la municipalité ;

Il est proposé par Lise Champoux

Appuyé par Richard Dubé

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE la municipalité mandate et autorise la directrice générale à procéder à un appel d'offres pour les services d'entretien et de surveillance de la patinoire de la municipalité.

ADOPTÉE

7 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

8 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 Rapport comparatif des permis et certificats émis

Un rapport des permis et certificats émis est déposée représentant 10 permis pour une valeur totale des travaux de **100 900\$**.

Rapport comparatif des permis par année

Mois	Année	Permis construction	Évaluation construction	Permis modification	Évaluation modification	Permis piscine et garage	Évaluation piscine et garage	Permis total	Évaluation total	Autres permis
Septembre	2017	0	0,00 \$	7	104 000,00 \$	0	0,00 \$	7	104 000,00 \$	0
	2018	0	0,00 \$	7	69 900,00 \$	3	31 000,00 \$	10	100 900,00 \$	0
Totaux	2017	0	0,00 \$	7	104 000,00 \$	0	0,00 \$	7	104 000,00 \$	0
	2018	0	0,00 \$	7	69 900,00 \$	3	31 000,00 \$	10	100 900,00 \$	0

8.2 Autorisation d'affichage d'un poste - Inspecteur en bâtiment, en environnement et agraire

Résolution 2018-10-259

Il est proposé par Lise Champoux

Appuyé par Yvan Dallaire

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le conseil mandate et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à l'affichage d'un poste d'inspecteur en bâtiment, en environnement et agraire.

ADOPTÉE

9 LOISIRS ET CULTURE

9.1 Festival Country de Wotton - Édition 2019

Résolution 2018-10-260

CONSIDÉRANT QUE l'organisation du Festival Country de Wotton a déposé une demande d'appui pour l'édition 2019 de son évènement ;

CONSIDÉRANT QUE malgré l'article 6 de la Politique de location des salles et des infrastructures municipales (Règlement 158-15) qui stipule que les locations gratuites aux organismes ne peuvent excéder une durée de vingt-quatre (24) heures ;



Initiales

Maire

DG

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se doit de faire respecter le *Règlement 144-14 concernant la circulation et le stationnement* afin d'assurer la sécurité des citoyens et des personnes circulant dans ses rues;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire offrir des solutions aux organisateurs du Festival afin de contrer la problématique de stationnement des roulottes durant l'évènement;

Il est proposé par Ghislain Drouin

Appuyé par Yvan Dallaire

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE la municipalité donne accès gratuitement au centre multifonctionnel et à la salle municipale pour une durée de sept (7) jours afin de permettre la préparation et le déroulement de l'évènement, pour une valeur de 1 205 \$.

QUE la municipalité offre la main d'œuvre pour l'entretien ménager des salles (valeur approximative de 700 \$) et le ramassage et l'enfouissement des déchets (valeur approximative de 1 800 \$).

QUE la municipalité demande que les organisateurs du Festival mettent l'accent sur le compostage et le recyclage afin de faire diminuer les coûts liés à l'enfouissement des déchets.

QUE la municipalité autorise le stationnement dans les lieux suivants et sous les conditions énumérées:

1. Le bout de la rue Thibault (intersection rue Thibault et rue Mgr L'Heureux) ainsi que le terrain tourbé de la municipalité. Ce cul-de-sac doit être fermé avec une barrière, mais la présence d'un bénévole afin de contrôler la circulation n'est pas nécessaire. Si ce lieu atteint la capacité maximale d'occupation de VR, le lieu au point suivant devient autorisé.
2. Toute la cour à gravier appartenant à la municipalité au bout de la rue du Parc Industriel. Si ce lieu atteint la capacité maximale d'occupation de VR, le lieu au point suivant devient autorisé.
3. La rue du Parc Industriel à partir de la hauteur du fond du stationnement de la Caisse Desjardins jusqu'à la cour à gravier. Cette rue devra être fermée avec une barrière à trois endroits : à la hauteur du fond du stationnement de la Caisse Desjardins et aux deux intersections menant à la rue Gosselin. Entre 8 h et 20 h, la présence de trois bénévoles afin de contrôler la circulation est nécessaire aux trois endroits où des barrières seront installées. Si ce lieu atteint la capacité maximale d'occupation de VR, le lieu au point suivant devient autorisé.
4. En cas de besoin, la barrière située à l'intersection de la rue Parc industriel et de la rue du même nom menant à la rue Gosselin pourra être déplacée jusqu'au lieu utilisé pour la vidange des roulottes, toujours avec la présence d'un bénévole aux heures mentionnées au point 3. Si ce lieu atteint la capacité maximale d'occupation de VR, le lieu au point suivant devient autorisé.
5. En cas de besoin, la barrière située à l'intersection de la rue Parc industriel et de la rue en gravier, menant à la rue Gosselin, pourra être déplacée jusqu'à la rue Gosselin, toujours avec la présence d'un bénévole aux heures mentionnées au point 3. Si ce lieu atteint la capacité maximale d'occupation de VR, le lieu au point suivant devient autorisé.
6. La rue Charland pourra être fermée avec deux barrières; une au coin de la rue de l'Église et l'autre au coin de la rue Gosselin avec la présence de bénévoles aux deux extrémités et aux heures mentionnées au point 3.



Initiales

Maire

DG

QUE le Festival Country de Wotton soit responsable et s'assure de la présence des personnes bénévoles afin de laisser passer les gens qui désirent se rendre aux commerces de la rue du Parc Industriel.

ADOPTÉE

10 RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS

Loisirs : M. Grimard parle du nouveau comité de loisirs et de leur implication.

11 PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser des questions.
Cette période de questions est d'une durée maximale de trente (30) minutes.

NOMS	SUJETS
M. René Grimard	Le projet de sac pour les bacs 360L pour les plastiques agricoles prévu en 2019 semble difficile à utiliser
Mme Geneviève Girard	Est-ce que les sacs dans les bacs noirs seraient juste pour les producteurs agricoles?
M. Marco Laprade	Demande de suivi concernant les recommandations faites par le comité de mise aux normes de sécurité publique
Mme Chantal Vaillancourt	Faisant suite à la question précédente, elle demande ce qu'est une « cascade »
M. Remi Royer	Demande s'il serait possible de déplacer les jeux de fer qui sont présentement installés dans le stationnement
Mme Lucie Roy	S'informe à savoir si le Festival Country de Wotton serait tenu de remettre à l'état, le terrain de balle si le comité y investissait un bon montant d'argent
M. Michel McDuff	Suggère de couper l'herbe à poux en bordure de chemin, plus tard en saison
Mme Louise Charland	Serait-ce possible de prendre un contrat avec une entreprise autre que la Régie des Hameaux pour ramasser les conteneurs de plastiques agricoles
M. Rénald Leroux	Souhaiterait que les employés de voirie travaillent sur le nivelage des chemins en gravier
Mme Lucie Roy	Si les jeux de fer sont réinstallés, il serait souhaitable de voir à ce que les véhicules ne circulent pas dessus.
M. Donald Grimard explique que le conseil municipal, malgré les recommandations reçues, a décidé de répondre à la liste de questions soumise par un citoyen dans les derniers mois.	

12 INFORMATIONS GÉNÉRALES ET CORRESPONDANCE DIVERSE

Les membres du conseil prennent connaissance des informations générales et des correspondances diverses.

13 LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution 2018-10-262

***Il est proposé par Richard Dubé
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)***

QUE la séance soit levée à 20h35.

ADOPTÉE



Initiales

Maire

DG

M. Jocelyn Dion
Maire

Mme Julie Brousseau,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

